



PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL

BILAN A MI-PAROURS

Juin 2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
OBJECTIFS	4
METHODOLOGIE	4
CONSTATS	6
PROPOSITIONS	11

INTRODUCTION

Depuis fin 2014, la Communauté de Communes Haut-Bugey s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial, obligation réglementaire incombant aux collectivités locales de plus de 20 000 habitants. Dans le contexte actuel, ce plan territorial visant l'atténuation et l'adaptation aux dérèglements climatiques, la prise en compte des enjeux énergétiques et la préservation de notre qualité de l'air montre toute son importance.

Premier territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à adopter son PCAET en fin d'année 2018 pour une durée de 6 ans, la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte dictait à Haut-Bugey Agglomération d'en **élaborer un bilan à mi-parcours dans le courant de l'année 2021**.

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 prévoit un bilan à mi-parcours du PCAET qui doit être réalisé au bout de trois ans et transmis au Préfet de région et au Conseil régional. Ce bilan doit être qualitatif et quantitatif. Il doit permettre de mieux appréhender les ressorts de l'intervention publique, rendre compte des résultats et améliorer l'existant dans la durée. Un prestataire externe peut être contacté dans cette optique pour la mener à bien. Néanmoins, la conduire en interne présente des avantages, tel que celui de valoriser les compétences acquises lors de la construction du PCAET.

A l'appui de la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique – Climat-Air-Energie – www.territoireengagetransitionecologique.ademe.fr - anciennement Cit'ergie - portée par l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME), avec le concours d'élus et de l'ensemble des services de Haut-Bugey Agglomération, **cet exercice montre le degré de mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial ainsi que ses premiers résultats**.

Fin 2018, la collectivité obtenait la reconnaissance Cap Cit'ergie (Territoire Engagé pour la Transition Ecologique – Climat-Air-Energie 2*), preuve de la qualité de la politique climat-air-énergie qu'elle entreprenait. **La réalisation de ce bilan à mi-parcours permet de mesurer le chemin parcouru, mais également de souligner les défis à relever**.

OBJECTIFS

Au contraire du suivi réalisé au fil des actions et sur la durée du PCAET, le bilan à mi-parcours est un exercice ponctuel d'analyse au bout de trois ans. Il permet de :

- vérifier dans quelle mesure les objectifs du PCAET sont été atteints ;
- vérifier si les moyens mis en œuvre (humains, techniques, financiers, administratifs) sont suffisants pour atteindre ces objectifs ;
- dégager les points positifs, les difficultés et les erreurs ;
- renforcer les connaissances et le travail en transversalité des parties prenantes ;
- définir pour la suite des recommandations opérationnelles ;
- réviser les priorités et l'affectation des ressources ;
- confirmer de la stratégie ou de l'adapter.

Dans une démarche transversale aux multiples actions et ramifications, le bilan apporte une vision globale de la démarche et de son impact. Le bilan permet de crédibiliser et de légitimer le plan climat par les gages de transparence apportés par l'analyse extérieure. **Il peut être vu comme une « critique » constructive du PCAET.** Le bilan à mi-parcours a pour objectifs de :

- **apporter un retour de terrain sur des actions menées ;**
- **renforcer la connaissance des élus sur des domaines précis de l'action publique et des thématiques complexes et partagées lors de l'élaboration ;**
- **favoriser la coordination entre les agents grâce à un exercice collectif et partagé ;**
- **donner des gages de transparence auprès des citoyens ;**
- **œuvrer pour une meilleure cohérence de l'action publique ;**
- **crédibiliser et légitimer la démarche engagée.**

METHODOLOGIE

- **Les visites annuelles Cit'ergie**

Les visites annuelles Cit'ergie sont des éléments clés de cette démarche. Chaque année, elles permettent de faire un point d'étape sur la mise en œuvre du programme climat-air-énergie de la collectivité. Outre l'apport de la démarche Cit'ergie en tant qu'outil d'évaluation et de suivi structurant - Cit'ergie encourage la mise en œuvre opérationnelle du PCAET.

Cit'ergie apporte une forte dynamique d'implication de l'ensemble des services, soucieux d'apporter leurs contributions vers l'obtention de « points complémentaires ». La visite annuelle prévue dans le cadre du processus Cit'ergie oblige la collectivité à faire une analyse régulière de ses avancées et de ses points de blocage. L'intervention du conseiller Cit'ergie, acteur extérieur et indépendant, favorise l'efficacité de cette démarche.

- **Des entretiens menés auprès de vice-présidents concernés par les enjeux climat-air-énergie**

Des entretiens avec les vices-président(e)s en responsabilité des thématiques liées aux enjeux du PCAET ont été organisés. Après une première période, durant le mandat précédent, consacrée à une acculturation et à l'intégration des enjeux climat-air-énergie dans les politiques publiques de la collectivité au travers du PCAET, les élus sont désormais convaincus qu'il s'agit d'enjeux transversaux concernant chacune et chacun d'entre eux.

- **Des entretiens thématiques réalisés auprès des services de Haut-Bugey Agglomération**

Pour réaliser cette évaluation à mi-parcours, Haut-Bugey Agglomération, en complément de la visite annuelle 2021 et des entretiens avec les vice-président(e)s, s'est appuyée sur des entretiens thématiques réalisés auprès de 11 responsables de service. Ces entretiens thématiques ont permis de revenir sur :

- Les éléments de diagnostic et les enjeux identifiés dans le PCAET
- Le bilan des actions menées
- Le suivi des indicateurs associés
- Les pistes d'évolution et les marges de progrès

L'élaboration de ce rapport a été pilotée en interne. Elle a donné lieu à une concertation avec les parties prenantes des structures pilotes, en particulier, les coordinateurs des fiches actions. Un groupe de travail et d'échanges techniques a été organisé le 21 mai 2019 dans ce sens.

CONSTATS

1. Des évolutions marquantes depuis l'adoption du PCAET et l'obtention de la reconnaissance CAP Cit'ergie (fin 2018)

Des évolutions réglementaires

- **Des objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre revus à la hausse** avec la Loi Energie Climat d'août 2019 et la nouvelle Stratégie Nationale Bas Carbone.

Alors que le Plan Climat-Air-Energie Territorial de Haut-Bugey Agglomération vise le « facteur 4 » (division par 4 des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050), l'objectif national est désormais d'atteindre la « neutralité carbone » en 2050 (équilibre entre les émissions et les flux de séquestration), ce qui revient à **diviser les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à 6 entre 1990 et 2050.**

Des évolutions internes à Haut-Bugey Agglomération

- **Un nouveau périmètre** avec l'intégration depuis 2019 de l'ex-communauté de communes du Plateau d'Hauteville
- **De nouveaux élus issus des élections 2020** avec une vice-présidence dédiée à la transition écologique et l'économie circulaire
- **Un nouvel axe stratégique (2020)** : l'économie circulaire
- **De nouvelles compétences exercées pleinement** sur la distribution de l'eau, la gestion des réseaux d'assainissement et de pluvial urbain depuis 2018
- **Une montée en puissance importante dans la préoccupation des habitants et des élus autour des enjeux de mobilité**

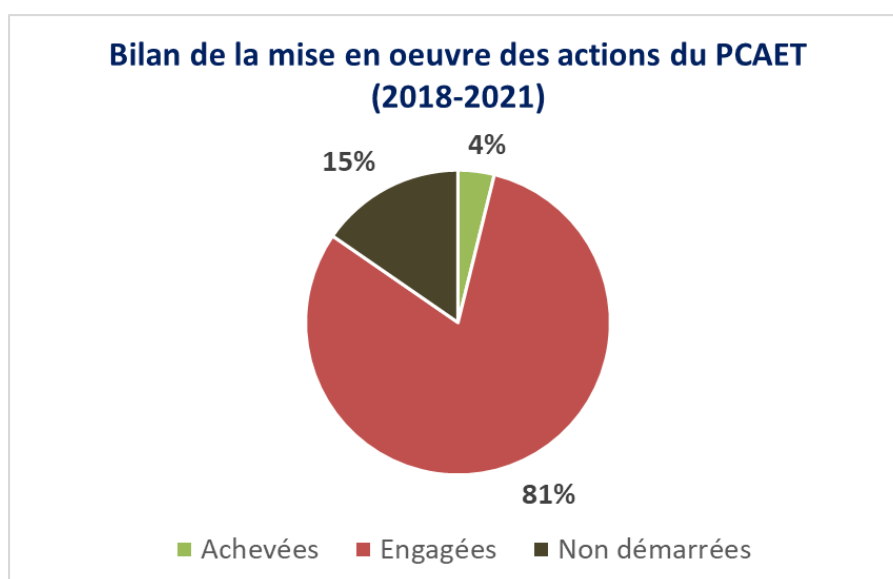
2. Sur la mise en œuvre du PCAET

En plus des principaux axes d'évolution mentionnés dans les points qui précèdent, **les actions du PCAET ont été mises en œuvre très rapidement dès 2018 et 2019**, en particulier le déploiement des actions concernant la rénovation des logements (« Rénovez en Haut-Bugey »), les actions liées à l'information et la mobilisation des acteurs du territoire, les actions en lien avec le tourisme, la forêt, le déploiement des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque).

Comme le montre le tableau ci-dessous, **à mi-parcours, la mise en œuvre globale des actions du PCAET est estimée à 42%.**

		Achevées	Engagées	Non démarrées	Avancement
1	Animer, suivre et évaluer la démarche PCAET		1		50%
2	Améliorer l'autonomie énergétique du territoire par le recours aux énergies renouvelables locales tout en préservant la qualité environnementale et paysagère		1		50%
3	Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de les mobiliser		1		50%
4	Améliorer le patrimoine bâti communautaire		1		30%
5	Concevoir une stratégie d'habitat durable au travers d'un ambitieux PLH ou « volet habitat » du PLUiH		1		80%
6	Aider la rénovation thermique des logements privés		1		50%
7	Etablir l'opportunité de mise en place d'un guichet unique de la rénovation énergétique	1			100%
8	Elaborer et animer un Plan de Déplacements de l'Administration		1		20%
9	Définir et animer une stratégie de mobilité pour le territoire		1		30%
10	Améliorer la coordination entre les opérateurs de la mobilité		1		50%
11	Déployer le schéma directeur des voies douces		1		50%
12	Organiser et animer une plateforme de mobilité		1		75%
13	Aider la mise en place de plans de déplacements inter-entreprises		1		30%
14	Organiser les services pour prendre en compte les enjeux énergétiques et climatiques		1		50%
15	Définir une politique exemplaire d'achat de la collectivité		1		50%
16	Enrichir la politique de développement économique par les enjeux climat, air, énergie		1		50%

17	Orienter les fonds d'innovation vers la prise en compte des enjeux climat-air-énergie			1	0%
18	Définir des politiques de développement agricole en relation avec les enjeux climat, air, énergie		1		50%
19	Définir des politiques de développement forestier en relation avec les enjeux climat, air, énergie		1		50%
20	Rédiger des fiches pratiques destinées aux entreprises			1	0%
21	Déployer largement des animations de la CCI sur les enjeux énergie et climat			1	0%
22	Favoriser l'implantation d'une épicerie solidaire			1	0%
23	Déployer une politique "déchets" ambitieuse en ce qui concerne les enjeux climat, air, énergie		1		30%
24	Déployer une politique "eau" ambitieuse en ce qui concerne les enjeux climat, air, énergie		1		50%
25	Déployer une politique "assainissement" ambitieuse en ce qui concerne les enjeux climat, air, énergie		1		50%
26	Elaborer et mettre en œuvre une politique de préservation de la biodiversité et du grand cycle de l'eau		1		50%
		1	21	4	42%

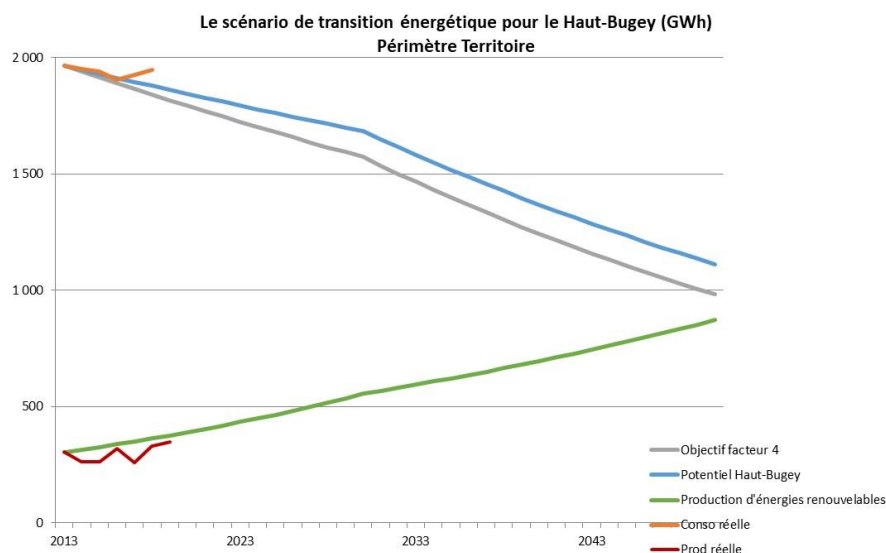


3. Sur l'évolution des principaux indicateurs

Les indicateurs territoriaux sont consolidés au nouveau périmètre intégrant l'ex-Communauté de communes du Plateau d'Hauteville.

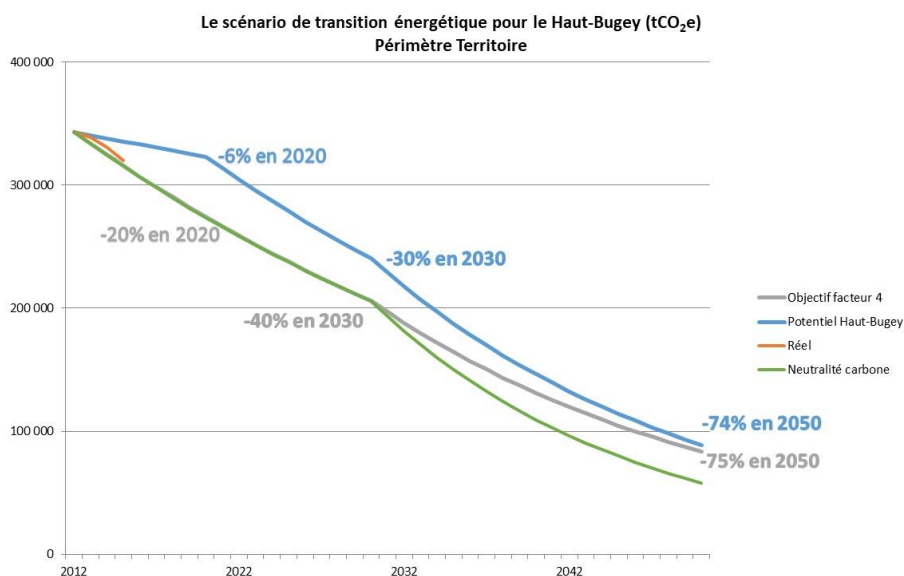
- **Sur la consommation d'énergie** : le premier jalon positionné en 2030 visait une diminution de 16% par rapport à 2013. Cet objectif conduisait à une diminution de 5% en 2018. *Le niveau de réduction atteint (-1%) est donc largement insuffisant.* La courbe ci-dessous montre que la courbe était plutôt bien partie jusqu'en 2016 (-3% entre 2013 et 2016) mais on constate un redémarrage à la hausse en 2017/2018 (+2% entre 2016 et 2018). Ce redémarrage à la hausse est imputable au secteur tertiaire qui augmente de 8% entre 2016 et 2018 et au secteur résidentiel qui augmente de 2% sur la même période. *Ces augmentations sont à l'heure actuelle inexplicables (ORCAE et ATMO ont été interrogées).*
- **Sur la production d'énergie renouvelable** : le diagnostic initial indiquait pour 2013, 450 GWh de production d'énergies renouvelables (26% de la consommation). Suite à une modification d'affectation de la production de la centrale hydroélectrique sur la rivière d'Ain, cette production est passée à 304 GWh (17% de la consommation). Depuis 2013, la production a augmenté de 14% avec 347 GWh en 2019, dernière année connue (18% de la consommation). Bois et hydroélectricité n'ont pas augmenté. Les pompes à chaleur sont passées de 13 GWh à 25 GWh, l'éolien inexistant en 2013 a produit 32 GWh en 2019, la production photovoltaïque a été multipliée par 2 pour atteindre 3 GWh et la production solaire thermique a été multipliée par 6 pour atteindre 2,2 GWh.

La courbe suivante montre que la tendance est bonne. Cependant en 6 ans, avec une augmentation de 42 GWh, il manque 30 GWh pour atteindre l'objectif 2019. En 2021, avec la production photovoltaïque d'Izernore et Samognat et la production éolienne du parc d'Apremont, ce sont 30 GWh en plus qui seront produits dès 2021, permettant d'atteindre l'objectif 2019 avec deux ans de retard.



En 2030, pour atteindre 33% de couverture de la consommation d'énergie par des énergies renouvelables, il faut que la consommation s'infléchisse à nouveau avec un objectif de -13% en 12 ans et que la production augmente de 179 GWh en 10 ans. Sachant que l'augmentation de production en 7 ans (entre 2013 et 2020) aura été de 72 GWh, cela revient à passer d'un rythme annuel de progression de 10,3 GWh à un rythme annuel de progression de 17,9 GWh.

- **Sur les émissions de gaz à effet de serre** : le premier jalon positionné en 2020 visait une diminution de 6% par rapport à 2013. *Le niveau de réduction atteint (-9%) est donc au-dessus de l'objectif.* La courbe ci-dessous montre que la courbe de réduction est très proche de celle de l'objectif initial du PCAET (facteur 4). Avec la révision de l'objectif de neutralité carbone, la courbe de réduction réelle reste correcte pour atteindre le jalon de -40% en 2030 mais l'effort entre 2030 et 2050 devra être encore plus conséquent.



Habitat : en 2020, le nombre de rénovations a été de 100 logements. Il conviendrait d'atteindre un rythme annuel de rénovation d'environ 1 000 logements (rénovation de quasiment 100% du parc en 30 ans).

Interne (hors bâtiments de l'ex-CC du Plateau d'Hauteville) : stabilisation des consommations d'énergie malgré une augmentation du patrimoine (diminution du gaz, augmentation de l'électricité). Diminution spectaculaire des émissions de GES suite à la diminution du facteur d'émission du réseau de chauffage urbain (-55%). Les besoins de chaleur sont couverts à 76% par le réseau de chauffage urbain, donc à 61% par des EnR (le réseau d'Oyonnax est alimenté à 80,9% par du bois). Il n'y a pas de production d'énergie solaire PV sur le patrimoine mais l'achat d'électricité renouvelable couvre 100% des besoins.

4. Progression de l'évaluation Territoire Engagé Climat-Air-Energie de Haut-Bugey Agglomération

Novembre 2016 1 ^{er} état des lieux	Mise à jour Printemps 2017	Mise à jour février 2018	Candidature CAP Citergie	Etat des lieux février 2020	Evaluation mi-parcours PCAET 2021
21 %	27,5 %	34%	37,3 %	40,1%	42,8%

Malgré l'extension du territoire à l'ex-communauté de communes du Plateau d'Hauteville et l'augmentation des exigences du label Cit'ergie/Territoire engagé pour la transition écologique Climat-Air-Energie, il est à noter que **l'engagement de la collectivité en faveur des enjeux environnement est en constante progression** comme le montre l'évolution de sa notation depuis son engagement dans la démarche.

PROPOSITIONS

1. Sur l'évolution de la stratégie

- **Accroître et systématiser les travaux en transversalité entre commissions, Vice-Présidents et services**
- **Intégrer les enjeux de transition écologique dans une approche budgétaire et dans la politique d'achat** en cohérence avec l'axe de développement de l'économie circulaire
- **Entraîner les parties prenantes** (communes, acteurs économiques et habitants) :
 - En communiquant sur ce qui est réalisé, ce qui peut l'être, les outils ...
 - En tirant partie des synergies entre communes ou entre HBA et les communes
 - En proposant des politiques contractuelles aux communes

La stratégie pourrait donc s'articuler autour de 3 axes structurants :

- **Approfondir des thèmes stratégiques pour le territoire et en explorer de nouveaux** : schéma directeur énergie et réseaux de chaleur, mobilités, vulnérabilités et adaptation
- **Approfondir la logique partenariale en commençant par les communes** : initier une stratégie de coopération intercommunale sur les enjeux Climat-Air-Energie, élargir le spectre des aides financières et proposer des modalités de soutien innovantes, impliquer davantage les professionnels dans la PTRE, accompagner les commerçants, artisans et PME/TPE, déployer la feuille de route économie circulaire.
- **Travailler à rendre exemplaires le fonctionnement et les politiques menées par la collectivité**

Par rapport aux différentes compétences, toutes ne sont pas au même niveau d'intégration des enjeux climat-air-énergie :

- Pour certaines (habitat par exemple) : l'objectif est de monter en puissance, de massifier (multiplication par 10 des résultats à atteindre)
- Pour d'autres, il convient de mettre en œuvre le PCAET pour enclencher les dispositifs adaptés ou compléter des manques.
 - **Mobilités** : il est important que les élus élaborent une vision stratégique mise en œuvre par une feuille de route concernant les mobilités alternatives à l'autosolisme.
 - **Déchets** : se doter d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).
 - **Transition énergétique** : mener à bien l'étude de Schéma Directeur des Energies Renouvelables (SDER) et lancer des partenariats permettant d'atteindre les objectifs fixés intégrant une réflexion sur l'implication des citoyens dans le déploiement d'énergies renouvelables.
 - **Patrimoine** :
 - Intégrer le patrimoine de l'ex-CC du Plateau d'Hauteville
 - Proposer un plan pluriannuel de rénovation énergétique sur le patrimoine communautaire

- Être exemplaire dans la mise en œuvre des trois projets : Cité des plastiques de demain, bâtiment siège et Club House du golf
- Travailler sur les éco-gestes avec les utilisateurs de bâtiments
- Faire bénéficier les communes des outils et savoir-faire disponible au niveau du patrimoine HBA
- **Moyens et ressources** : intégrer la transition écologique dans le management et la gestion des ressources humaines (fiches de poste, objectifs, plan de formation) ; envisager un programme d'information et de formation des élus
- **Cycle de l'eau** : prendre en compte de manière plus importante les enjeux climat-air-énergie dans la gestion du cycle de l'eau (mise en place d'indicateurs et mise en œuvre d'innovations réduisant les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre)
- **Développement économique** : la feuille de route est claire (Cité des plastiques de demain, économie circulaire, accompagnement des entreprises), il convient d'en rédiger les fiches actions (voir plus bas les propositions)
- **Tourisme** : intégrer l'ex-CC du Plateau d'Hauteville ; encourager les actions contribuant à la transition écologique (tourisme « vert », agritourisme, ...) ; développer les liens avec les autres services (mobilités, politiques contractuelles, SR3A)
- **Agriculture / forêt / politiques contractuelles** : encourager les projets qui contribuent à la transition écologique et à la résilience du territoire par rapport aux risques et conséquences du changement climatique, en particulier en ce qui concerne l'alimentation au travers d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT)
- Enfin, il convient d'explorer deux sujets « nouveaux » au service de la transition écologique :
 - **La prise de compétence énergie**
 - **La révision du SCoT en intégrant l'ex-CC du Plateau d'Hauteville et en prenant en compte les possibilités données par les ordonnances de juin 2020 (en lien avec la loi ELAN) de travailler sur un SCoT valant PCAET**

2. Sur l'évolution des objectifs

Les graphiques présentés plus haut montrent que les objectifs de consommation d'énergie, de production d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre ne nécessitent pas d'être révisés.

Les objectifs opérationnels de rénovation énergétique des logements doivent être revus à la hausse en fonction des moyens qu'il est possible d'allouer.

La cible du tertiaire, jusqu'à présent non visée doit désormais l'être dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique.

Transports : des objectifs de parts modales doivent être fixés en fonction de la stratégie qui reste à définir.

En ce qui concerne les objectifs sur le patrimoine, il convient de les fixer avec le service concerné en adéquation avec la situation actuelle, en intégrant les bâtiments de l'ex-CC du Plateau d'Hauteville.

3. Sur l'évolution le plan d'actions PCAET/Cit'ergie

Propositions d'ajout de fiches au sein de l'axe : « Pour une économie locale innovante et vertueuse » :

- **« Encourager les conditions de développement d'un tourisme bas carbone tourné vers la nature »**

- « **Accompagner le commerce et l'artisanat pour réduire leur impact climatique** »
- « **Accroître les opportunités d'activité économique concernant le traitement et le recyclage des déchets** » (comme cela a été fait avec le traitement des palettes)

Propositions de modification de fiches au sein de l'axe « Pour une économie locale innovante et vertueuse » :

- **Fiche 16 complètement modifiée « développer l'économie circulaire dans le secteur de la plasturgie »** (intègre un volet « gouvernance / organisation », un volet « Cité des plastiques de demain » et un volet « Cité du recyclage »)
- **Fiches 17 et 20 fusionnées : « Informer les entreprises sur les dispositifs d'ingénierie et financiers innovants »**

Propositions de suppression de fiches actions qui ne sont plus d'actualité :

- **Supprimer la fiche action 21 (« Déployer largement les animations de la CCI sur les enjeux climat-air-énergie »)**
- **Supprimer la fiche action 22 (« Favoriser l'implantation d'une épicerie solidaire »)**

FICHE ACTION N°14

Axe stratégique : Pour une économie locale innovante et vertueuse...

Niveau d'implication : Avec les acteurs du territoire





Encourager les conditions de développement d'un tourisme bas carbone tourné vers la nature

Enjeux et contexte

La collectivité fait évoluer sa stratégie touristique, affirmant plus fortement ses axes stratégiques les plus bénéfiques et cohérents avec les ressources naturelles du territoire prenant en compte de manière intégrée les impacts du tourisme sur les ressources naturelles et les écosystèmes (la pression sur la ressource locale en eau, ...), en matière d'émissions de gaz à effet de serre et l'accès aux activités touristiques pour tous.





Elle prend des mesures pour réduire ces impacts, à savoir poursuivre la place du Haut-Bugey comme destination d'activités de pleine nature, en lien avec les paysages et les espaces naturels, améliorer les services aux clientèles pour un tourisme plus accessible cohérents avec la montagne douce des Montagnes du Jura et ses valeurs de bien-être et de ressourcement, et enfin améliorer l'expérience du visiteur par des processus de découvertes ludiques basées sur le respect des patrimoines et leur préservation.

Descriptif	<p>La collectivité impulse des projets qui s'appuient sur les ressources et les spécificités du territoire dans le respect d'une chaîne de valeur (équipement, services, restauration, hébergement, événementiel ...) en impliquant les prestataires de tourisme spécialisés (tourisme d'affaires, de sportifs, de loisirs, prestataires d'activités, hébergeurs, événementiel) et inscrit cet objectif dans sa stratégie de tourisme durable. Elle incite en particulier les acteurs de l'hébergement et de la restauration à s'engager dans une démarche écoresponsable.</p> <p>Ainsi, elle accompagne les différences filières touristiques adaptées au territoire, en particulier les activités de pleine nature, la découverte des patrimoines, et la sensibilisation au paysage et à la préservation des ressources par des processus de ludification.</p>
Public-cible	<ul style="list-style-type: none"> • Prestataires de tourisme spécialisés • Acteurs de l'hébergement touristique • Acteurs de la restauration • Office du Tourisme
Bénéfices attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la fréquentation touristique pour réduire l'impact sur les espaces • Répartir la fréquentation dans une logique de tourisme 4 saisons • Maintenir la destination comme accessible, naturelle dans une logique de bien-être, adaptée à la configuration du territoire
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger, gérer, valoriser les espaces naturels dans une logique de multifonctionnalité des espaces • Poursuivre la structuration des activités de pleine nature en cohérence avec la réduction des impacts environnementaux du tourisme sur le territoire • Adapter les pratiques touristiques du territoire aux changements climatiques, en particulier l'activité neige, par des actions de ludification, de simplification des contraintes liées à la baisse de l'enneigement • Générer du séjour par une offre d'hébergement, de restauration, et de services de qualité, pour fixer les clientèles sur le territoire et éviter de fait les déplacements et la prédominance de l'excursionniste générateur de GES
Acteurs	<p>Responsable : Service « Tourisme »</p> <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Office du tourisme Haut-Bugey • Prestataire de tourisme
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Service « tourisme » • Office du tourisme Haut-Bugey
Budget	A définir

	Calendrier	2022 - 2024
Etat	<i>Nouvelle action</i>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation :		
<u>Indicateur de réalisation</u> : Inscription des enjeux CAE dans la stratégie touristique		
<u>Indicateurs de résultats</u> : Nombre d'actions engagées en faveur d'un tourisme durable		
IMPACT	Engagement financier	Moyens humains
		
	Impact GES	Réduction conso d'énergie
		
	Atténuation / Adaptation	Energie renouvelable
	<i>Oui / Oui</i>	<i>Non</i>
	Qualité de l'air	
	<i>Effet positif</i>	

FICHE ACTION N°15

Axe stratégique : Pour une économie locale innovante et vertueuse...	
Niveau d'implication : Avec les acteurs du territoire	
Accompagner le commerce et l'artisanat pour réduire leur impact climatique	
Enjeux et contexte	<p>La collectivité a un rôle déterminant à jouer dans le développement économique du territoire et une responsabilité dans la préservation environnementale des espaces.</p> <p>La poursuite de ces deux objectifs peut permettre d'aboutir à la construction d'une économie locale durable. Pour ce faire, la collectivité doit jouer un rôle de facilitateur en donnant les moyens aux entreprises de réduire leur impact environnemental - dans le cadre par exemple de leur politique de responsabilité sociale d'entreprise -RSE- et en développant des zones d'activités durables.</p>
Descriptif	L'économie locale (incluant l'économie sociale et solidaire) incite aussi à la création de nouvelles filières valorisant les ressources locales et créant des emplois locaux souvent non délocalisables. Ces dynamiques territoriales (économie circulaire) peuvent générer des économies de matières et de flux.
Public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Service « Infrastructures » - Acteurs de l'artisanat du commerce local
Bénéfices attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser et engager les acteurs du territoire dans votre politique climat air énergie - Travailler de manière collaborative avec les professionnels pour générer des économies issues l'optimisation de la gestion des matières et des flux - Développer et pérenniser les activités économiques sur le territoire, créatrices d'emplois locaux et non délocalisables
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître aux consommateurs l'engagement des entreprises en termes de développement durable - Accompagner les entreprises dans la prise en compte de leur responsabilité sociétale et environnementale - Attirer de nouvelles entreprises sur le territoire et créer des emplois - Créer des conditions favorables au développement des activités (synergies, rencontre offre-demande, etc).
Acteurs	<p>Responsable : Service « Développement économique »</p> <p>Partenaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ALEC 01 • Acteurs de l'artisanat du commerce local
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Service « Economique » • ADEME
Budget	A définir
Calendrier	2022-2024
Etat	<i>Nouvelle action</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation :	
<u>Indicateur de réalisation :</u>	
- Budget en euros.an pour les actions à destination des entreprises pour l'amélioration de leurs performances énergétique	
<u>Indicateurs de résultats :</u>	
- Consommation d'énergie du secteur tertiaire	
- Nombre d'entreprises et de salariés concernés	

IMPACT	Engagement financier	Moyens humains
		
	Impact GES	Réduction conso d'énergie
		
	Atténuation / Adaptation	Energie renouvelable
	<i>Oui / Oui</i>	<i>Non</i>
	Qualité de l'air	
<i>Effet positif</i>		

FICHE ACTION N° 24

Axe stratégique : Pour une économie locale innovante et vertueuse...

Niveau d'implication : Avec les acteurs du territoire

Accroître les opportunités d'activité économique concernant le traitement et le recyclage des déchets

Enjeux et contexte L'augmentation continue des coûts de collecte, d'incinération et d'enfouissement, conjuguées à une augmentation quasi-exponentielle de la TGAP nous pousse à imaginer de nouvelles filières de valorisation des déchets de manière à détourner un maximum de déchets de l'incinération et de l'enfouissement. En parallèle, une rationalisation des schémas de collecte s'avère nécessaire pour ne pas grever encore plus les finances publiques.

IMPACT	Descriptif	Actions d'optimisation des collectes et valorisation des déchets
	Public-cible	Ensemble des acteurs du territoire
	Bénéfices attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer les tonnages d'ordures ménagères envoyées en incinération ou en enfouissement • Développement des nouvelles filières de valorisation des déchets • Economies d'échelles au niveau de la collecte et du traitement
	Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une filière locale de traitement des biodéchets • Rationaliser les collectes des ordures ménagères • Finaliser la mise en place de l'extension des consignes de tri tout en maîtrisant les coûts afférents • Recrutement d'un agent de contrôle du geste de tri • Aide à la construction d'un méthaniseur (subventions publiques) • Mise en place de contenants pour la collecte de biodéchets (à définir selon le périmètre) • Mise en œuvre d'une collecte de biodéchets en points de d'apport (à définir selon le périmètre)
	Acteurs	<p>Responsable : Pôle « déchets »</p> <p>Partenaires : SIDEFAGE, ORGANOM, SITOM NI, ADEME, DORTAN COMPOST</p>
	Financement	<ul style="list-style-type: none"> • HBA pôle « déchets » • ADEME et investisseurs privés (pour la méthanisation)
	Budget	A définir
	Calendrier	2022-2024





Etat

Nouvelle action

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur de réalisation : Mise en place de nouvelles filières




Indicateurs de résultats : Evolution du tonnage d'ordures ménagères

IMPACT	Engagement financier	Moyens humains
		
	Impact GES	Réduction conso d'énergie
		

Atténuation / Adaptation	Energie renouvelable
<i>Oui / Oui</i>	<i>Non</i>
Qualité de l'air	
<i>Effet positif</i>	




FICHE ACTION N°16

Axe stratégique : Pour une économie locale innovante et vertueuse...	
Niveau d'implication : Politiques publiques de HBA	
Développer l'économie circulaire notamment dans le secteur de la plasturgie	
Enjeux et contexte	<p>L'économie locale orientée autour de la plasturgie, de l'agriculture et de la filière bois pourrait se voir directement impactée par les évolutions énergétiques et climatiques : conflit d'usage pour la ressource en eau, qualité de la ressource en eau, évolution des coûts de l'eau, prix de l'énergie (possible baisse de compétitivité).</p> <p>La filière plasturgique, déjà vertueuse du point de vue de la qualité de l'air, en recherche permanente d'innovation et déjà sensible à la part importante des coûts de l'énergie dans ses processus de fabrication, se doit de poursuivre ses efforts d'efficacité énergétique pour conforter sa compétitivité.</p> <p>Avec la « Plastics Vallée », le territoire a su se doter d'une identité forte, porteuse d'une ambition. Intégrées de manière inconsciente dans les processus productifs des entreprises locales, les considérations relatives aux enjeux énergétiques ou à la gestion des déchets post-production, entre autres, devront être clairement identifiées et pour une nouvelle dimension liée à l'industrie du bois.</p>
Descriptif	Energie et déchets sont deux priorités importantes des travaux du Centre Technique Industriel (CTI) qui est par conséquent en mesure de mettre le résultat de ses travaux à la disposition des entreprises du territoire. D'autres acteurs de premier plan comme Trivéo montrent la voie d'un modèle d'économie circulaire. Enfin, le développement de nouveaux produits en lien avec les enjeux énergétiques et climatiques (emballages réutilisables par exemple) peut compléter l'étendue des possibilités d'une véritable « éco-plasturgie ».
Public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - HBA / Service "Economie" - Acteurs économiques du territoire
Bénéfices attendus	Enrichir les stratégies de développement économique par les enjeux climat, air, énergie.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Enrichissement de la stratégie économique - Mise en application de la stratégie économique enrichie
Acteurs	<p>Responsable : HBA / Service « Développement économique »</p> <p>Partenaire : Centre Technique Industriel</p>
Financement	HBA / Service « Développement économique »
Budget	A définir en fonction de l'enrichissement de la stratégie.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Enrichissement de la stratégie économique (2018) - Mise en œuvre de la stratégie économique enrichie (2019-2022)
Etat	<i>Nouvelle action</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation :	
<u>Indicateur de réalisation</u> : Enrichissement de la stratégie économique	
<u>Indicateurs de résultats</u> : Actions menées en lien avec l'enrichissement de la stratégie économique	

IMPACT	Engagement financier	Moyens humains
		
	Impact GES	Réduction conso d'énergie
		
	Atténuation / Adaptation	Energie renouvelable
	<i>Oui / Non</i>	<i>Non</i>
	Qualité de l'air	
<i>Effet neutre</i>		

FICHE ACTION N°17

Axe stratégique : Pour une économie locale innovante et vertueuse...	
Niveau d'implication : Avec les acteurs du territoire	
Informar les entreprises sur les dispositifs d'ingénierie et financiers innovants	
Enjeux et contexte	Les dispositifs d'ingénierie et financiers sont en perpétuelle évolution. Les entreprises qui ne sont pas nécessairement des expertes des questions énergétiques et climatiques ne disposent pas systématiquement ni des connaissances techniques, ni des ressources humaines leurs permettant de se tenir informées des dernières évolutions : partenariat avec des banques, tiers-investissement, fonds de garantie, fonds d'investissement, CEE, appels à projets...
Descriptif	La collectivité mène en veille régulière et informe les acteurs économiques du territoire sur les dispositifs d'ingénierie et de financement innovant : consultations techniques spécialisées (chèques/bons de conseils) - mesures d'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables - soutien aux actions de réduction des polluants atmosphériques - soutien à la mobilité durable - mesures d'économie d'eau (économiseurs d'eau, utilisation des eaux grises) - soutien financier à l'agriculture biologique...
Public-cible	Acteurs économiques du territoire
Bénéfices attendus	Faciliter la mise en œuvre d'actions d'économie d'énergie par les acteurs économiques du territoire.
Objectifs opérationnels	- Veille régulière sur les différents dispositifs d'aides existants (ADEME, Département, Région, Etat) - Renseignements des acteurs du territoire
Acteurs	Responsable : Service « Développement économique » Service 'Transition écologique & économie circulaire » Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> • ADEME • Département • Région Auvergne-Rhône-Alpes • Etat
Financement	-
Budget	Travail internalisé, temps passé par des agents HBA.
Calendrier	2022 - 2024
Etat	<i>Nouvelle action</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation :	
<u>Indicateur de réalisation :</u>	
- Veille régulière sur les différents dispositifs d'aides existants	
<u>Indicateurs de résultats :</u>	
- Nombre d'entreprises renseignées	
- Nombre d'opérations engendrées suite aux renseignements apportés	

IMPACT	Engagement financier	Moyens humains
		
	Impact GES	Réduction conso d'énergie
		
	Atténuation / Adaptation	Energie renouvelable
	<i>Oui / Oui</i>	<i>Oui</i>
	Qualité de l'air	
<i>Effet neutre</i>		

4. Sur l'évolution du dispositif de suivi et d'évaluation

- Consolidation et mutualisation du processus de remontée des indicateurs et des informations annuelles entre la rédaction du rapport de développement durable et la préparation de la visite annuelle Cit'ergie
- Choisir un panel d'indicateurs métiers stratégiques pour constituer un véritable tableau de bord de pilotage à la fois managérial et des politiques publiques
- Utilisation et valorisation de ce tableau de bord tant en interne que vis-à-vis des parties prenantes extérieures